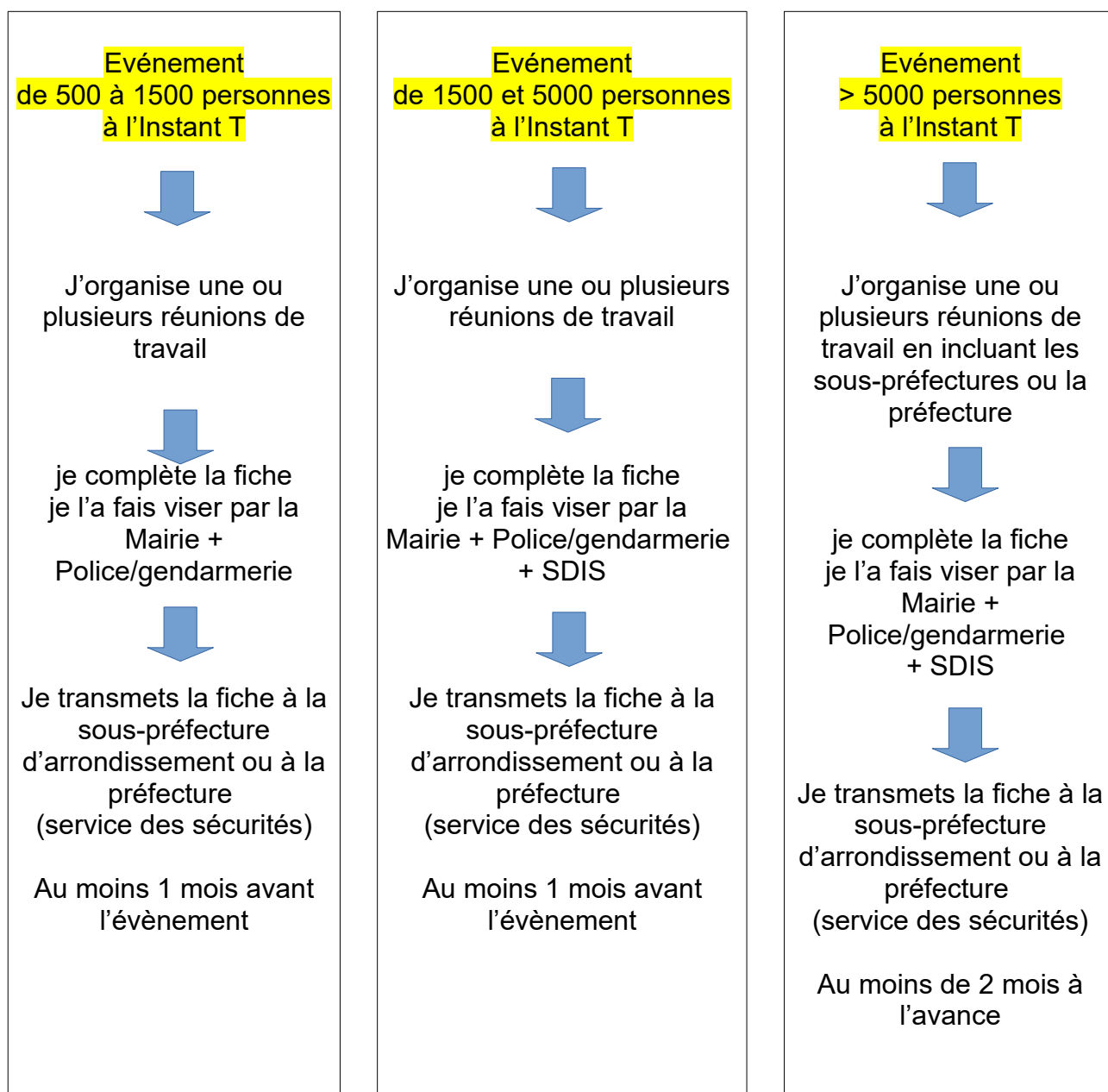


Procédure de transmission de la fiche évènement



Avant sa transmission à la sous-préfecture ou la préfecture, toute fiche doit être revêtue de l'ensemble des visas nécessaires. Il revient à l'organisateur de faire le lien avec chaque signataire :

- Mairie, Police ou Gendarmerie et SDIS, le cas échéant

Coordonnées des services préfectoraux à contacter selon le lieu d'organisation d'un évènement :

Arrondissement du Puy-en-Velay :

Préfecture de Haute-Loire
Bureau de la sécurité intérieure
04-71-09-88-71 ou 88-95 ou 98 22
pref-securites@haute-loire.gouv.fr

Arrondissement d'Yssingeaux :

Sous-Préfecture d'Yssingeaux
Pôle citoyenneté - sécurité
04-71-65-71-00
sp-yssingeaux@haute-loire.gouv.fr

Arrondissement de Brioude :

Sous-préfecture de Brioude
Pôle réglementation
04-71-50-81-81
sp-brioude@haute-loire.gouv.fr